



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Certificat de résidence pour algérien d'1 ou 2 ans  
Immigration familiale**

**1ère demande**

Les dossiers doivent être complets et le formulaire rempli avant votre arrivée au guichet. Vous devez présenter les exemplaires originaux et fournir une copie des documents suivants (accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé près une cour d'appel, pour les documents d'état civil) :

1. Documents communs

■ **Indications relatives à l'état-civil et à la nationalité**

- passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et de sortie) ou document d'identité avec photo justifiant de votre état-civil et de votre nationalité ;
- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation.

*Les documents d'état-civil rédigés en langue étrangère doivent être traduits en langue française par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel*

■ **Justificatif du domicile en France datant de moins de 3 mois:**

- facture ou échéancier (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, etc.), bail ou quittance de loyer (si locataire d'un organisme de type Office HLM), taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- **si hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou de séjour + acte de propriété ou taxe d'habitation, ou copie du bail de location, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, etc.

■ **3 photographies d'identité** récentes et ressemblantes, tête nue au format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005 (pas de copie)

■ **déclaration sur l'honneur de non polygamie en France**

■ **Le formulaire se trouvant à la suite de cette fiche, dûment complété, daté et signé par le demandeur**

2. Documents spécifiques au titre sollicité

**2.1 Regroupement familial** (art 4 de l'accord franco-algérien)

- **visa de long séjour**
- **autorisation de regroupement familial**
- **certificat de résidence pour algérien d'un an de l'étranger rejoint**
- **déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et justificatifs de communauté de vie** (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc...)
- **certificat médical à remettre au moment de la délivrance du titre**

**2.2 Algérien justifiant de 10 ans de résidence habituelle en France (15 ans pour les étudiants)** (art 6 alinéa 1 de l'accord franco-algérien)

- **justificatifs de résidence habituelle depuis plus de 10 ans (ou 15 ans pour un étudiant)** : 1 justificatif probant par semestre sur toute la période, apporté par tout moyen ; avis d'imposition, courriers ou documents émis par une administration, bulletins scolaires, relevés CNAV, attestation AME, bulletins de salaire, certificats médicaux, factures, documents personnels, attestations de proches.....

### **2.3 Conjoint de français** (art 6 alinéa 2 de l'accord franco-algérien)

- **copie intégrale de l'acte de mariage** accompagné de sa transcription sur les registres de l'état-civil français si le mariage a été célébré à l'étranger
- **carte nationale d'identité** en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois

### **2.4 Conjoint de scientifique** (art 6 alinéa 3 de l'accord franco-algérien)

- **certificat de résidence pour algérien du conjoint portant la mention "scientifique"** (ou récépissé de demande de cette carte de séjour en cas d'arrivée conjointe)
- **copie intégrale de l'acte de mariage** accompagné de sa transcription sur les registres de l'état-civil français si le mariage a été célébré à l'étranger

### **2.5 Parent d'enfant français** (art 6 alinéa 4 de l'accord franco-algérien)

- **preuve de la résidence en France de l'enfant** : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc...
- **carte nationale d'identité d'identité** en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois
- **lien de filiation avec l'enfant français** : extrait ou copie intégrale de l'acte de naissance mentionnant le lien de filiation de moins de 6 mois
- **en cas de reconnaissance de l'enfant postérieure à la naissance** : preuve de l'autorité parentale, même partielle, sur l'enfant et justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement aux besoins de l'enfant

### **2.6 Liens personnels et familiaux** (art 6 alinéa 5 de l'accord franco-algérien)

- **justificatifs récents de la présence de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France** :
  - liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, extraits des actes de naissance des enfants avec filiation, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois....
  - liens parentaux et collatéraux : extraits des actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle...
  - liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, attestations de participation à la vie locale ou associative
- **justificatifs du séjour régulier en France des membres de familles** : copie des titres de séjour ou de la carte nationale d'identité
- **justificatifs du maintien de relations continues avec les membres de la famille** : par tout moyen
- **justificatifs de l'ancienneté du séjour habituel depuis l'entrée en France du demandeur**
- **nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger

### **2.7 Algérien né en France** (art 6 alinéa 5 de l'accord franco-algérien)

- **justificatifs de présence continue en France d'au moins 8 ans** : le séjour doit être justifié par un document pour chaque année
- **justificatifs de suivi, après l'âge de 10 ans, d'une scolarité d'au moins 5 ans dans un établissement français**

## Demande de délivrance d'un certificat de résidence pour algérien

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Pays de naissance : .....

N° étranger (figurant sur le titre de séjour) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

 .....

 .....

Je sollicite la délivrance d'un certificat de résidence pour algérien en qualité de

.....

Je joins à cette demande l'ensemble des pièces nécessaire à son examen. Je suis informé que d'autres documents pourront éventuellement m'être demandés ultérieurement.

Fait à Tulle le.....

Signature

cadre réservé à l'administration